



CONVENTION
DE MINAMATA
SUR LE MERCURE

Distr. générale
5 juillet 2021

Français
Original : anglais

Conférence des Parties à la Convention
de Minamata sur le mercure

Quatrième réunion

En ligne, 1^{er}–5 novembre 2021*

Point 7 de l'ordre du jour provisoire**

Date de la reprise de la quatrième réunion de la
Conférence des Parties ; date et lieu de la cinquième
réunion de la Conférence des Parties

Date de la reprise de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure

Note du secrétariat

I Introduction

1. À sa cinquième réunion, qui s'est tenue en ligne le 14 avril 2021, le Bureau de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure a décidé qu'en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des restrictions qui en découlent en matière de voyages et de rassemblements, la quatrième réunion de la Conférence des Parties, qui devait initialement se tenir du 1^{er} au 5 novembre 2021 à Bali (Indonésie), se déroulerait en deux parties : une partie en ligne prévue du 1^{er} au 5 novembre 2021 et une partie en présentiel qui se tiendra au cours du premier trimestre de 2022 à Bali.
2. Les dates de la partie de la quatrième réunion de la Conférence des Parties qui se tiendra en présentiel doivent encore être confirmées par une décision que la Conférence des Parties adoptera durant la partie en ligne de la réunion, en novembre 2021.
3. Les dates de la partie en présentiel doivent être déterminées compte tenu de la situation mondiale face à la COVID-19, de la disponibilité d'un lieu de conférence approprié à Bali, de la date de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (28 février-2 mars 2022) et de la session extraordinaire de l'Assemblée pour l'environnement en commémoration du cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (3 et 4 mars 2022).

II. Mise en œuvre

4. Le Gouvernement indonésien et le secrétariat sont en train d'établir un accord avec le pays hôte pour assurer la bonne organisation de la partie en présentiel de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à Bali (Indonésie).

* La reprise de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure, qu'il est prévu de tenir en présentiel à Bali (Indonésie), est provisoirement programmée au premier trimestre de 2022.

** UNEP/MC/COP.4/1.

5. Le Gouvernement indonésien a informé le secrétariat des mesures qu'il a prises en vue de la reprise de la réunion à Bali du 21 au 25 mars 2022.

III. Mesure proposée

6. La Conférence des Parties souhaitera peut-être adopter une décision ainsi conçue :

La Conférence des Parties,

Rappelant qu'elle a décidé à sa troisième réunion de tenir sa quatrième réunion à Bali (Indonésie) du 1^{er} au 5 novembre 2021,

Sachant que les restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus n'ont pas permis d'organiser la quatrième réunion de la Conférences des Parties tel qu'initialement prévu,

Notant que le Bureau de la quatrième réunion de la Conférence des Parties est convenu que la réunion se tiendrait en deux parties : une partie en ligne prévue du 1^{er} au 5 novembre 2021 et une partie en présentiel qui se tiendra au premier trimestre de 2022,

Décide de différer la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata et de reprendre la réunion en présentiel à Bali (Indonésie) du [--] au [--].
